

Questions au Feuilleton

3. Comme le coût des dons à la Couronne est déductible du revenu imposable et non des impôts dus, la réponse est non.

L'ARCTIC INSTITUTE OF NORTH AMERICA

Question n° 2168—M. Leggatt:

a) Les ministères de l'Environnement, b) des Transports, c) de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont-ils financé l'Arctic Institute of North America et, dans l'affirmative, quand et pour quel montant?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères de l'Environnement, de l'Énergie, Mines et Ressources et des Transports m'informent comme suit: a) 1972-1973, \$20,000.00; 1973-1974, \$34,250.00; 1974-1975, \$58.75. b) Rien n'indique dans les dossiers que le ministère des Transports ait jamais accordé une aide financière quelconque à l'Arctic Institute of North America. c) 6 août 1968, \$10,000.00; 8 novembre 1968, \$2,000.00; 15 octobre 1970, \$1,550.30; 29 novembre 1971, \$9,937.48.

LES RÉSIDUS D'ANTIBIOTIQUES DANS LES PRODUITS ALIMENTAIRES

Question n° 2458—M. Mitges:

1. Quelle mesure le gouvernement prend-il pour réduire l'incidence des résidus d'antibiotiques dans le lait, la viande et d'autres produits alimentaires comestibles contenant de la viande ou du lait?

2. Des cas de maladie se sont-ils déclarés après consommation de lait, de viande ou d'autres produits alimentaires contenant des résidus d'antibiotiques et, dans l'affirmative, combien y en a-t-il eu pour chacune des années 1971, 1972, 1973 et 1974?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères de l'Agriculture et la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit: 1. L'utilisation des antibiotiques dans les aliments du bétail est réglementée par la loi relative aux aliments du bétail. On ne permet que les sortes et les concentrations d'antibiotiques qui ne causeront pas de résidus dans la viande ou le lait. Des échantillons d'aliments sont régulièrement analysés pour s'assurer qu'ils sont conformes à ces normes. Les produits alimentaires, comme le lait écrémé en poudre, sont surveillés pour la présence de résidus d'antibiotiques. Aux abattoirs enregistrés sous le régime de la loi sur l'inspection des viandes, les examens avant et après l'abattage comportent des analyses d'échantillons pour dépister les animaux qui ont été nourris ou traités avec des antibiotiques avant l'abattage. Des spécimens d'animaux suspects et des échantillons de viandes sont apportés périodiquement au laboratoire pour des analyses incluant l'examen pour des résidus d'antibiotiques. La direction de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social cherche à réduire l'incidence des résidus d'antibiotiques dans le lait, la viande et d'autres produits alimentaires comestibles contenant de la viande ou du lait: a) en mettant au point des méthodes spécifiques d'analyses chimiques; b) en étudiant la possibilité d'ajouter des colorants anodins aux onguents antibiotiques contre la mammites, qui serviraient de marqueurs visibles pour indiquer la présence d'antibiotiques. De plus, les autorités provinciales et municipales exercent normalement un contrôle très suivi sur le lait liquide. A cet égard, la Direction générale de la protection de la santé a toujours encouragé les programmes provinciaux et donné des conseils sur les méthodes d'analyse.

2. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne possède ni statistiques ni données étayées sur de tels cas.

[M. Sharp.]

LE POSTE DE RADAR DE PINETREE

Question n° 2552—M. Marshall:

Quels ont été les résultats de la consultation entre le gouvernement et la province de Terre-Neuve sur la fermeture du poste de radar de Pinetree, compte tenu des intérêts du gouvernement en ce qui concerne l'emplacement et la propriété?

L'hon. Charles M. Drury (ministre des Travaux publics): A la suite des consultations, la province de Terre-Neuve a offert de prendre en charge le poste en question sans frais, à l'exception toutefois des propriétés que les différents services fédéraux conserveront. On effectue actuellement une étude pour déterminer si le gouvernement fédéral aurait encore besoin du poste, avant de conclure un accord avec la province.

ARAP—LES SUBVENTIONS POUR LES PUITES

Question n° 2707—M. Hnatyshyn:

1. Combien de puits a-t-on subventionnés dans le cadre du programme d'approvisionnement en eau de l'administration du rétablissement agricole des Prairies, au cours des années 1971-1972 et 1973-1974?

2. Quel a été le coût a) moyen, b) total assumé par l'ARAP pour ces puits?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Le programme d'aménagement des puits n'a commencé que le 1^{er} avril 1973. En 1973-1974, on a subventionné l'aménagement de 4,492 puits en vertu de ce programme.

2. a) \$241.93 b) \$1,086,643.15.

LES SUBVENTIONS À INFORMATION OXFORD

Question n° 2798—M. Halliday:

1. A-t-on approuvé une subvention dans le cadre du Programme de service communautaire étudiant du ministère du secrétariat d'État, à l'égard du projet n° OLG2040, présenté par *Information Oxford* et, dans l'affirmative, le député de la circonscription en a-t-il été averti et quand?

2. La politique du gouvernement veut-elle que l'avis d'approbation de ces subventions soit envoyé au secrétaire de l'Association libérale locale et non pas au député de la circonscription et, dans la négative, un haut fonctionnaire du cabinet du Secrétaire d'État a-t-il téléphoné au secrétaire de l'Association libérale d'Oxford vers le 29 mai 1975 pour lui annoncer la subvention en primeur?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): 1. a) Oui. b) Des lettres ont été envoyées à chacun des députés concernés, pour les informer des subventions qui ont été accordées, dans le cadre du Programme de service communautaire étudiant, à des organisations de leur circonscription.

2. a) Non. b) Non.

LE BILL C-13—L'EMBAUCHE DE FONCTIONNAIRES

Question n° 2823—M. Clark (Rocky Mountain):

1. Le 15 mai 1975, combien de personnes étaient engagées a) par la Commission de la Fonction publique, b) sous contrat, par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, relativement à la mise en vigueur et à l'administration du bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien?

2. Dans chaque cas, quelle était la date de l'engagement ou du contrat?

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. a) Aucune. b) Aucune. Les seules personnes visées par le